

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
(CDD)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°100 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
MODIFICATION DE LA LOI N°022-2010/AN DU  
11 MAI 2010 PORTANT MODIFICATION DE LA  
LOI N°015-2001/AN DU 4 JUILLET 2001  
PORTANT AUTORISATION DE  
PRIVATISATION D'ENTREPRISES A  
PARTICIPATION DE FONDS PUBLICS**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député  
**Kalifa KABRE**, rapporteur.

Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 18 juin de 14 heures 15 minutes à 14 heures 45 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Diédon Alain HIEN, Deuxième secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°022-2010/AN du 11 mai 2010 portant modification de la loi n°015-2001/AN du 4 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics.

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le lundi 03 juin 2024, de 10 heures 45 minutes à 12 heures 20 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de la séance d'audition de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) saisie au fond, par le député Kalifa KABRE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CDD.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH**

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs, de techniciens du Ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

## **I.2. Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le préjudice que l'Etat va subir du fait de la reprise totale du Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA) étant donné que le contrat court jusqu'en 2030 ;
- la nécessité pour l'Etat de reprendre la gestion totale d'un des deux hôtels (Société d'exploitation hôtelière Silmandé et l'hôtel Indépendance) ;
- la situation actuelle du Centre national de traitement de l'information (CENATRIN) et du Comptoir burkinabè des métaux précieux (CBMP) qui n'existent plus mais figurent sur la liste des sociétés à privatiser ;
- l'avis du Gouvernement sur une loi portant définition des entreprises à caractère stratégique ;
- la Commission nationale des privatisations ;
- le sort réservé au personnel du CCVA une fois que le Gouvernement prendra le contrôle de cette société ;
- l'évolution du Burkina Faso vers un nouveau capitalisme d'Etat avec le présent projet de loi ;
- le montant des dettes fiscales à apurer par l'Etat au niveau du BUMIGEB ainsi que les mécanismes d'apurement de ces dettes ;
- les raisons de la présence du CCVA sur la liste des sociétés à exclure de la privatisation alors qu'il a déjà fait l'objet d'une privatisation ;
- la conséquence juridique du retrait du CCVA de la liste des sociétés privatisables quand on sait que l'Etat a déjà cédé 51% des parts à un privé ;
- les raisons de la non extension à l'ensemble des quinze (15) entreprises dites stratégiques du processus de modification de la loi et la reconstitution d'une liste exhaustive des entreprises stratégiques ;
- l'évaluation financière de l'opération de renoncement de la privatisation des trois sociétés d'Etat ;
- les avantages que le Burkina Faso pourrait tirer du processus de retrait des trois entreprises concernées par le projet de loi modificative ;
- les raisons du retrait du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB), du CCVA et de la Société nationale burkinabè des hydrocarbures (SONABHY) du processus de privatisation ;

- la non prise en compte de l'Office national des télécommunications (ONATEL), de Air Burkina et même l'ensemble des sociétés d'Etat qui ont été privatisées ;
- la prise en compte du CBMP dans le processus de privatisation alors qu'il y a un nouveau code minier en gestation.

## **II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra à l'Etat de mieux contrôler certains secteurs stratégiques dans le contexte actuel de crise sécuritaire et humanitaire.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi tout en exhortant le Gouvernement à poursuivre la reprise des autres entreprises privatisées dans une démarche de souveraineté.

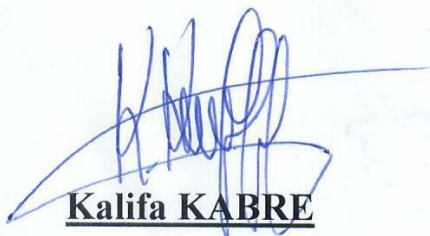
Ouagadougou, le 18 juin 2024

Le Deuxième secrétaire



**Alain Diédon HIEN**

Le Rapporteur



**Kalifa KABRE**

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
4.	KABRE Aboubacar	PDCE
5.	KABRE Kalifa	FVR
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
7.	ZONGO Sayouba	PDCE
8.	NIGNAN Dida	FDS
9.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS

## LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	BONZI Nonyeza	FVR	Raison de famille
3.	SIDIBE Mariam	PP	Raison de famille

## LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
2.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction

## LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT auprès de la CDD	Raison de famille
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire	Raison de famille
3.	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire	En congé
4.	OUEDRAOGO/ OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire	Raison de famille
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison	Raison de famille